

**IDEAL WORK****ACIDO-JADE**

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 1/10

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH – Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:

ACIDO-JADE

Dénomination

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire

Acide coloré

Utilisations Identifiées

Industrial

Professionnelles

Consommateurs



1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale:

IDEAL WORK SRL

Adresse:

Via Kennedy, 52

Localité et Pays:

31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**Italie****Tél. +39 0423/4535**

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

sicurezza@idealwork.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Belgique: +32 070 / 245 245**France: ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59****Luxembourg: 8002 5500**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Pictogrammes :

GHS05, GHS07, GHS09

Codes de la classe et de la catégorie de danger :

Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2

Codes d'indications de danger :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. (Toxicité aiguë Facteur M = 10)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit peut être corrosif pour les métaux

Produits Nocifs : ne pas ingérer

S'il est mis en contact avec la peau, le produit provoque une inflammation importante avec des érythèmes, des escarres ou des œdèmes.

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque de graves lésions oculaires, telles qu'une opacification de la cornée ou une lésion de l'iris.

Le produit est dangereux pour l'environnement, car il est très toxique pour les organismes aquatiques

Le produit est dangereux pour l'environnement, car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP):

Pictogrammes, codes d'avertissement :



GHS05, GHS07, GHS09 - Danger

Codes d'indications de danger :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes supplémentaires d'indications de danger : non applicable

Conseil de prudence :

Prévention

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 2/10

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales.

Contient :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté

2.3. Autres dangers

La substance/mélange ne contient pas de substances PBT/vPvB conformément au Règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII. L'utilisation de cet agent chimique implique l'obligation d'une « Évaluation des risques » par l'employeur conformément aux dispositions du Décret Législatif italien n° 81 du 9 avril 2008. Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas faire l'objet d'une surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que, par rapport au type et à la quantité d'agent chimique dangereux et au mode et à la fréquence d'exposition à cet agent, il n'existe qu'un « risque modéré » pour la santé et la sécurité des travailleurs, et que les mesures prévues dans le même Décret Législatif sont suffisantes pour réduire le risque.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants.

3.1 Substances

Non pertinent

3.2 Mélanges

Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de la fiche

Substance	Concentration [w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Chlorure de cuivre (II) dihydraté	>= 40 < 60%	Acute Tox.4, H302; Acute Tox. H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Toxicité aiguë Facteur M = 10		10125-13-0	231-210-2	01-2119970306-36-XXXX
Chlorure d'hydrogène ...%	>= 1,5 < 2,5%	Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	017-002-01-X	7647-01-0	231-595-7	01-2119484862-27-XXXX

RUBRIQUE 4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation :

Aérer la pièce. Éloigner immédiatement le patient de la pièce contaminée et gardez-le au repos dans un endroit bien aéré.

APPELER UN MÉDECIN.

Si la respiration s'est arrêtée, il faut soumettre le patient à la respiration artificielle.

Contact direct avec la peau (du produit pur) :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur) :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante, les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes ; puis protéger les yeux avec une gaze sèche et stérile. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas utiliser de collyre ou des pommades d'aucune sorte avant la visite ou du conseil de l'ophtalmologue.

Ingestion :

Ne jamais provoquer le vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les informations au point 11.1 de la fiche de données de sécurité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS D'INGESTION : En cas de malaise, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 3/10

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, CO2, mousse, poudres chimiques selon les matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction non appropriés :

Jets d'eau. Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes métalliques. Composés chlorés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des protections des voies respiratoires.

Casque de sécurité et vêtements de protection complets.

L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction

Il est également recommandé d'utiliser un appareil respiratoire autonome, surtout si l'on opère dans des endroits fermés et peu ventilés et dans tous les cas si l'on utilise des agents d'extinction halogénés (fluobréne, solkane 123, naf, etc.).

Refroidir les récipients avec des jets d'eau.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour ceux qui n'interviennent pas directement :

S'écarter de la zone à proximité du déversement ou du rejet. Ne pas fumer.

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

6.1.2 Pour ceux qui interviennent directement :

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources d'inflammation possibles. Ne pas fumer.

Prévoir une ventilation adéquate.

Évacuer la zone de danger et consulter un expert si nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Si le produit s'est écoulé dans un cours d'eau ou dans un réseau d'égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, il faut en informer les autorités compétentes.

Éliminer les résidus conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement

Ramasser rapidement le produit en portant un masque et des vêtements de protection.

Ramasser le produit pour le réutiliser, si possible, ou l'éliminer. Éventuellement, l'absorber avec un matériau inerte.

Empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

6.3.2 Pour le nettoyage

Après le ramassage, laver la zone et le matériel concerné avec de l'eau.

6.3.3 Autres informations :

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour un complément d'information, voir les points 8 et 13

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Dans les locaux habités, ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas manger ni boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient d'origine bien fermé. Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Maintenir les récipients dans une position verticale et sûre, en évitant les risques de chutes ou de chocs.

Ne pas transférer le produit dans d'autres récipients. Toujours utiliser le récipient d'origine.

Conserver dans un endroit frais, à l'abri de toute source de chaleur et de la lumière directe du soleil.

7.3 Utilisations finales particulières

Utilisation généralisée de la part d'opérateurs professionnels :

Exclusivement pour un usage professionnel.



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 4/10

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté :

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 0.041 mg/kg bw/day

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À court terme (aiguë)

Valeur limite : 0.082 mg/kg bw/day

Type de valeur limite : DNEL travailleur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 1 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL travailleur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 1 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL travailleur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 137 mg/kg bw/day

PNEC

Type de valeur limite : PNEC (Aquatique, Eau douce)

Valeur limite : 7,8 Ng/l

Type de valeur limite : PNEC (Aquatique, Eau de mer)

Valeur limite : 5,2 Ng/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur limite : 87 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Valeur limite : 676 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Terrain)

Valeur limite : 65 mg/kg dw

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Valeur limite : 230 Ng/l

Chlorure d'hydrogène ...% :

Type de valeur limite (pays de provenance) : STEL (EC)

Valeur limite : 10 ppm / 15 mg/m³

Version : 31/01/2018

Type de valeur limite (pays de provenance) : TWA (EC)

Valeur limite : 5 ppm / 8 mg/m³

Version : 31/01/2018

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL travailleur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme (aiguë)

Valeur limite : 15 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL travailleur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme (répété)

Valeur limite : 8 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés :

Utilisation généralisée de la part d'opérateurs professionnels :

S'adresser à un technicien spécialisé.

Mesures de protection individuelle :



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 5/10

a) Protection des yeux/du visage

Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des lunettes de sécurité (lunettes à cage) (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la manipulation du produit pur (EN 374-1/EN374-2/EN374-3)

ii) Autre

Porter des vêtements protégeant complètement la peau pendant la manipulation du produit pur.

c) Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire appropriée (EN 14387 :2008)

d) Dangers thermiques

Aucun danger à signaler

Contrôles de l'exposition environnementale :

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté :

Équipement de protection individuelle

Normes générales de protection et d'hygiène au travail

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Protection respiratoire

Utiliser un masque avec filtre (type P) pour les particules (EN 143).

Protection des mains

Porter des gants en caoutchouc approuvés conformément à la norme EN374

Protection des yeux

Lunettes de protection avec protections latérales (EN 166).

Indications complémentaires sur la structure d'installations techniques

Les locaux de travail doivent être suffisamment aérés.

Au besoin, installer des sources d'aspiration localisée et des systèmes efficaces de renouvellement général de l'air.

Si ces mesures ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants en dessous de la limite d'exposition, il faut utiliser un équipement de protection approprié des voies respiratoires.

Chlorure d'hydrogène ...% :

Protection des yeux/visage

Protection appropriée des yeux

Lunettes de protection avec protections latérales (EN 166). Prévoir un lavage oculaire.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants en caoutchouc approuvés conformément à la norme EN374.

Protection pour le corps

Le personnel doit porter des vêtements de protection et toutes les parties du corps doivent être lavées après le contact.

Lorsqu'on choisit les vêtements de protection, il faut veiller à éviter l'inflammation et l'irritation de la peau

du cou et des poignets dues au contact avec la poudre.

Protection respiratoire

Respirateur approprié

Dispositif de filtrage combiné (DIN EN 141).

Mesures générales d'hygiène et de sécurité

Ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques Valeur méthode de détermination

Aspect liquide	liquide vert
Odeur	âcre
Seuil olfactif	aucune donnée disponible
pH	2,3
Point de fusion/point de congélation	< 0° C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 100° C
Point d'éclair	inflammable
Taux d'évaporation	non pertinent
Inflammabilité (solides, gaz)	inflammable
Limites d'inflammabilité supérieure/inférieure ou d'explosivité	aucune donnée disponible
Pression de vapeur	non pertinent
Densité de vapeur	non pertinent
Densité relative	1,20



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 6/10

Solubilité dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau :

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Viscosité

Propriétés explosives

Propriétés oxydantes

Solubilité complète dans l'eau

non pertinent

non pertinent

non pertinent

non pertinent

inexplosif

aucune donnée disponible

9.2. Autres informations Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté :

Aucune réaction dangereuse si le produit est stocké et utilisé correctement.

Chlorure d'hydrogène ...% :

La solution de HCl dans l'eau est un acide fort, réagit violemment avec les bases et elle est corrosive.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et emmagasiné selon les dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévue.

10.4. Conditions à éviter

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté :

Sensible à l'humidité. Ne pas exposer à la chaleur.

Chlorure d'hydrogène ...% :

Protéger de la lumière. Éviter l'humidité. Protéger du gel et de la chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé conformément aux usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

(a) toxicité aiguë : Produits Nocifs : ne pas ingérer

Chlorure de cuivre (II) dihydraté : Toxicité orale aiguë

LD50

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : = 584 mg/kg dw

Toxicité cutanée aiguë

LD50

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Rat (femelle)

Dose efficace : 1224 mg/kg dw

Méthode : OCSE 402

Chlorure d'hydrogène ...% : Effets aigus

Aucun effet négatif constaté

Toxicité aiguë par inhalation

LC50

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : = 45.6 mg/l

Temps d'exposition : 5 min

(b) corrosion/irritation de la peau : S'il est mis en contact avec la peau, le produit provoque une inflammation importante avec des érythèmes, des escarres ou des œdèmes.

Chlorure d'hydrogène ...% : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Chlorure de cuivre (II) dihydraté : Provoque une irritation cutanée.

Irritation/corrosion cutanée (OCDE 404): corrosif (déterminé sur le lapin)

(c) lésions oculaires graves des yeux/irritation : En cas de contact avec les yeux, le produit provoque de graves lésions oculaires, telles qu'une



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 7/10

opacification de la cornée ou une lésion de l'iris.

Chlorure de cuivre (II) dihydraté : Provoque des lésions oculaires graves.

Chlorure d'hydrogène ...% : Irritation des yeux (OCDE 405): corrosif (déterminé sur des yeux de lapin)

(d) sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Chlorure d'hydrogène ...% : Aucun effet sensibilisant connu.

(e) mutagénicité des cellules germinales : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité : Chlorure d'hydrogène ...% : Aucun effet mutagène, cancérogène ou reprotoxique connu.

(g) Toxicité pour la reproduction : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour les organes cible (STOT) exposition unique :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté : Aucune toxicité pour les organes cibles n'a été constatée.

Chlorure d'hydrogène ...% : Peut irriter les voies respiratoires.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté : Aucune toxicité pour les organes cibles n'a été constatée.

Chlorure d'hydrogène ...% : Toxicité subaiguë par inhalation

NOAEL(C)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : 20 ppm

(j) danger d'aspiration : Chlorure de cuivre (II) dihydraté : Sans objet.

Chlorure d'hydrogène ...% : Sans objet.

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté :

Le produit peut avoir des effets nocifs sur la santé humaine.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques.

12.1. Toxicité

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté :

Toxicité pour les eaux

Il émerge des données écotoxicologiques : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons

LC50 (Chlorure de cuivre (II) dihydraté :

Espèce : Toxicité aiguë (à court terme) sur les poissons

Dose efficace : 193 µg/l

Temps d'exposition : 96 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les daphnies

LC50

Espèce : Toxicité Aiguë (à court terme) sur les daphnies

Dose efficace : 7 µg/l

Temps d'exposition : 48 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues

NOEC

Espèce : Toxicité Aiguë (à court terme) pour les algues

Dose efficace : 30 µg/l

Temps d'exposition : 7 jours(s)

Toxicité aiguë Facteur M = 10

Chlorure d'hydrogène ...% :

Toxicité pour les eaux

Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons

LC50

Espèce : Poisson

Dose efficace : 3,25 - 3,5 pH

Temps d'exposition : 96 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les daphnies

EC50

Espèce : Daphnia magna

Dose efficace : 4,92 pH

Temps d'exposition : 48 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues

EC50

Espèce : Chlorella vulgaris

Dose efficace : 4,7 pH

Temps d'exposition : 72 h

Le produit est dangereux pour l'environnement, car il est très toxique pour les organismes aquatiques suite à une exposition aiguë.

Utiliser selon les bonnes pratiques professionnelles, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure de cuivre (II) dihydraté :

Sans objet pour les substances inorganiques.

Chlorure d'hydrogène ...% :

Biodégradation

Sans objet pour les substances inorganiques.



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 8/10

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure d'hydrogène ...% :

Sans objet pour les substances inorganiques.

12.4. Mobilité dans le sol

En ce qui concerne les substances contenues :

Chlorure d'hydrogène ...% :

Le produit est très volatil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présent

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet néfaste constaté

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les éliminer conformément aux réglementations en vigueur. Les éventuels résidus de produit doivent être éliminés conformément aux normes en vigueur en contactant les entreprises autorisées.

Récupérer si possible. Envoyer à des installations d'élimination autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.

Opérer selon les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport.



14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA : Numéro ONU : 3264

ADR : Exemption éventuelle ADR si les caractéristiques suivantes sont remplies :

Emballages combinés : emballage intérieur 5 L colis 30 kg

Emballages intérieurs placés dans des barquettes avec film rétractable ou extensible : emballage interne 5 L colis 20 kg

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'Expédition: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. ((Chlorure de cuivre(II) dihydraté)

IATA-Nom technique : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Copper(II) chloride dihydrate)

IMDG-Nom technique : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Copper(II) chloride dihydrate)

14.3. Classes de danger pour le transport

ADR-Classe : 8

ADR-Étiquette : 8+Environnement

IATA-Classe : 8

IATA-Étiquette : 8+Environnement

IMDG-Classe : 8

ADR : Code de restriction dans les tunnels : E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA : Quantités limitées : 5 L

IMDG - EmS : F-A, S-B

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA : Classe : 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Nom d'Expédition : III



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 9/10

IATA-Nom technique : III

IMDG-Nom technique : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA : Produit dangereux pour l'environnement

IMDG : Polluant marin : Oui

14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés à transporter des marchandises dangereuses conformément aux prescriptions de l'édition en vigueur de l'accord A.D.R. et aux dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages d'origine et, quoi qu'il en soit, dans un emballage constitué de matériaux inattaquables par le contenu et non susceptibles de générer des réactions dangereuses avec celui-ci. Les préposés au chargement et au déchargement des marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation appropriée sur les risques présentés par la préparation et sur les éventuelles procédures à adopter en cas de situations d'urgence.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac n'est pas prévu

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références Réglementaires :

Décret Législatif italien n° 52 du 3/2/1997 (Classification, Emballage et Étiquetage des substances dangereuses). Décret Législatif italien n° 65 du 14/3/2003 (Classification, Emballage et Étiquetage des substances dangereuses). Décret Législatif italien n° 25 du 2/2/2002 (Risques dérivant des agents chimiques pendant le travail). Décret ministériel italien du 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelles) ; Décret ministériel du 03/04/2007 (Mise en œuvre de la directive 2006/8/CE). Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n° 790/2009. Décret Législatif italien n° 238 du 21 septembre 2005 (Directive Seveso Ter), Règlement (UE) 2015/830.

Contrôles de santé :

Les travailleurs exposés à cet agent chimique dangereux pour la santé doivent faire l'objet d'une surveillance sanitaire réalisée conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret législatif n° 81 du 9 avril 2008, à moins que le risque pour la sécurité et la santé du travailleur n'ait été évalué comme non pertinent, conformément aux dispositions de l'art. 224, alinéa 2.

catégorie Seveso :

E1 - RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) n° 1357/2014 - déchets :

HP4 - Irritant - Irritation de la peau et lésions oculaires

HP14 - Écotoxique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque des substances a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16. Autres informations.

16.1. Autres informations

Points modifiés par rapport à la révision précédente : 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

3.2 Mélanges, 7.3 Utilisations finales particulières, 8.1. Paramètres de contrôle, 10.1. Réactivité, 11.1. Informations sur les effets toxicologiques, 12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité, 12.3. Potentiel de bioaccumulation, 12.4. Mobilité dans le sol,

Description des mentions de danger exposées au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H315 = Provoque une irritation cutanée

H318 = Provoque des lésions oculaires graves

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Classification effectuée sur la base des données de tous les composants du mélange

Principales références réglementaires :

Directive 67/548 29e Adaptation

Directive 2001/60/CE

Règlement 2008/1272/CE

Règlement (UE) 2015/830

Autres réglementations : voir le point 15.1 de la fiche de données de sécurité.

*** Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.***

Toutefois, les conditions de travail existant chez l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle.

L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.



IDEAL WORK

ACIDO-JADE

Révision n. 4

Du 14/04/2020

Imprimé le 30/04/2020

Page n. 10/10

Les données sont basées sur nos connaissances actuelles, mais ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et ne justifient aucun rapport juridique contractuel.